

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET DES PROJETS ARC LYONNAIS ET VAL DE SAÔNE

PRÉSENTATION DE GRTgaz

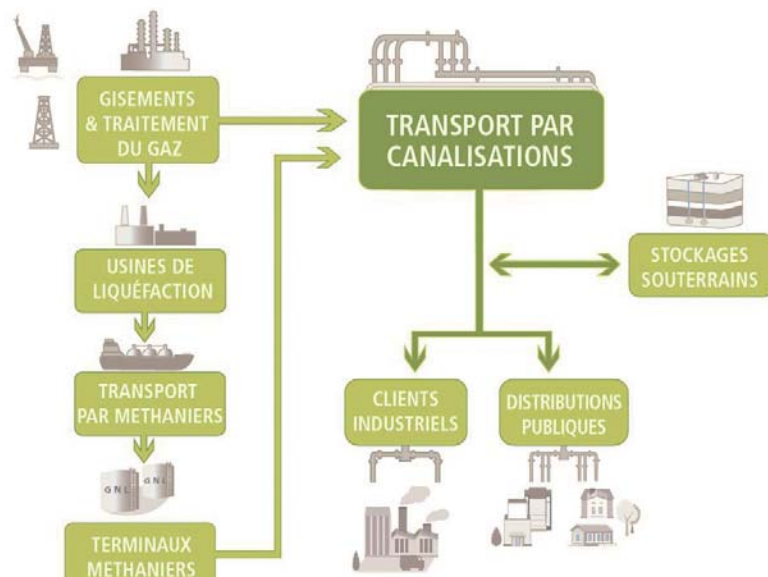
Créé le 1^{er} janvier 2005 par filialisation de l'activité de transport de Gaz de France, GRTgaz est aujourd'hui **propriétaire et gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel sur la majeure partie du territoire français**. Le réseau de transport est constitué de canalisations à grands diamètres (de 100 à 1200 mm), ce

réseau étant lui-même prolongé par le réseau de distribution. Les actionnaires de GRTgaz sont :

>> GDF SUEZ pour 75%, elle-même détenue à 36% par l'État (voir : www.gdfsuez.com) ;

>> La Société d'Infrastructures Gazières pour 25%, consortium public composé de CNP Assurances, CDC Infrastructure et de la Caisse des Dépôts (voir : www.societe-infrastructures-gazieres.com).

LA CHAÎNE GAZIÈRE





L'activité de GRTgaz

Le métier de GRTgaz consiste à transporter du gaz naturel, pour le compte de ses clients (producteurs de gaz naturel comme Total, Shell, Gazprom..., ou fournisseurs de gaz comme EDF, ENI, GDF SUEZ...) depuis les points d'arrivée en France jusqu'aux points de livraison (industriels, distributions publiques*, centrales de production d'électricité au gaz naturel...).

Autre dit, **GRTgaz exploite et développe le réseau de transport de gaz naturel à haute pression** (voir encadré : « Qu'est-ce qu'une canalisation de transport ? » page 9) d'une part et **commercialise des capacités de transport auprès de fournisseurs présents sur le marché de gros* en France** d'autre part.

GRTgaz remplit également des **obligations de service public** pour garantir la continuité de fourniture et satisfaire les besoins des consommateurs répartis sur le territoire quelles que soient les conditions climatiques.

Cette activité s'exerce dans un cadre régulé par la Commission de Régulation de l'Énergie (voir encadré) et par les ministères chargés de l'énergie et de l'économie. En effet, GRTgaz est en situation de monopole sur le territoire où il exerce ses missions (85% du territoire national). Cette situation se justifie par le fait que construire et exploiter plus d'un réseau de grand transport sur un même territoire ne serait pas optimal, ni du point de vue économique, ni du point de vue environnemental.

L'accès au réseau de transport est ouvert de manière transparente et non discriminatoire à tous les opérateurs qui souhaitent livrer ou faire transiter du gaz naturel en France.

Le réseau de GRTgaz

Avec plus de 32 000 km de canalisations de transport, construits au cours des cinquante dernières années, GRTgaz gère l'un des plus longs réseaux de transport de gaz naturel en Europe. Relié aux réseaux de transport norvégien, belge, allemand, suisse, et espagnol (via le réseau de TIGF*), connecté aux terminaux méthaniers des façades atlantique et méditerranéenne

LA COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE (CRE)

La CRE est une autorité administrative indépendante* créée en 2000. Elle est chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel en France.

Concrètement :

>>> la CRE fixe les tarifs d'utilisation du réseau de GRTgaz ; ces tarifs, qui sont les mêmes pour tous les clients, sont calculés pour couvrir les dépenses d'exploitation et rémunérer les dépenses d'investissement ;
>>> la CRE approuve le programme d'investissement de GRTgaz et s'assure de sa bonne réalisation ; elle examine chaque plan décennal de développement que lui soumet GRTgaz.

>>> la CRE veille au respect, par les opérateurs, des règles de transparence, de non-discrimination et de confidentialité.

Pour plus d'informations, voir annexe 3 et le site : www.cre.fr

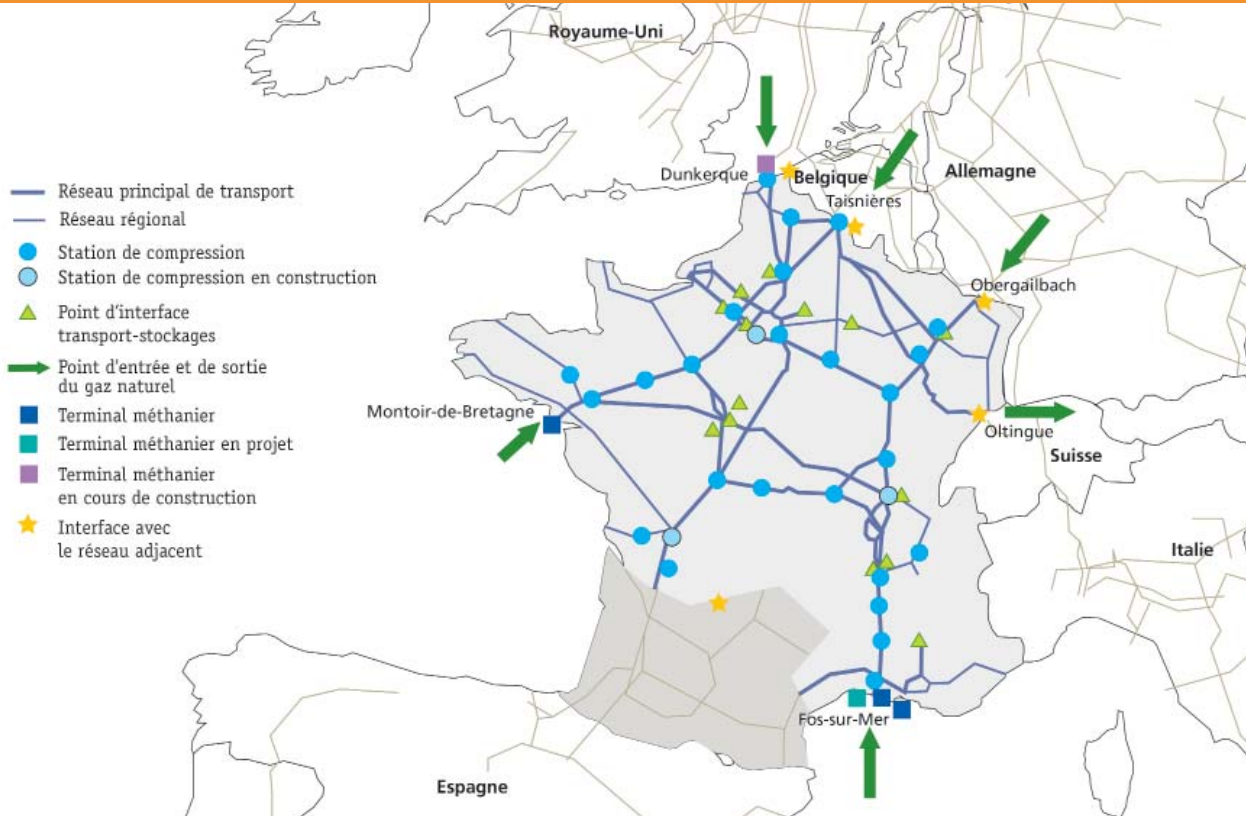
(et prochainement de la Mer du nord), le réseau de GRTgaz contribue à la fluidité des échanges, à l'accès aux nouvelles ressources de gaz naturel, au renforcement de la sécurité d'approvisionnement en France et en Europe ainsi qu'à la construction d'un marché du gaz naturel plus intégré et plus compétitif.

Le réseau de transport de gaz naturel est composé d'un **réseau principal**, dit réseau « grand transport », de 7000 km de longueur, constitué de canalisations de grand diamètre à haute pression, et d'un **réseau régional**, de 25 000 km de longueur, de plus petit diamètre et de plus faible pression. L'un et l'autre

ont la caractéristique commune d'être enterrés. **Arc Lyonnais et Val de Saône feront partie du réseau principal.**

Au niveau local, **les réseaux de distribution**, gérés par des entreprises de tailles très diverses, (depuis GrDF avec plus de 11 millions de clients jusqu'aux distributeurs locaux avec quelques milliers de clients), alimentent les particuliers, les professionnels de l'artisanat, du commerce et des services, ainsi que les PME. Pour passer du réseau de transport de gaz au réseau de distribution, la pression du gaz est abaissée (4 bar*) pour le rendre utilisable pour un usage domestique.

LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL DE GRTgaz



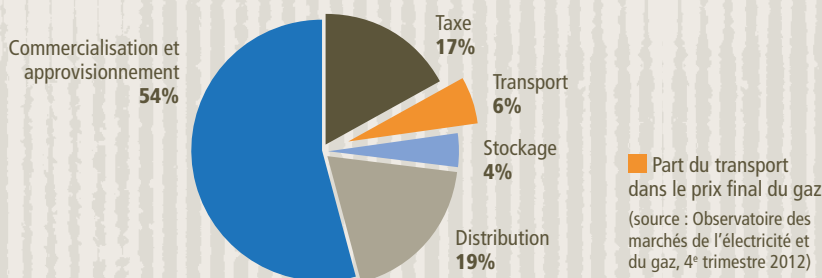
QU'EST-CE QU'UNE CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL ?

C'est une canalisation en acier supportant des pressions pouvant aller jusqu'à une centaine de bar*. Les canalisations sont enterrées et recouvertes d'au moins 1 mètre de terre, mais peuvent aussi passer sous la mer ou sous des fleuves, des rivières, des routes, des autoroutes... Leur diamètre est variable selon les quantités de gaz naturel à acheminer, de 80 à 1200 mm en France et la pression varie de 16 bar à près de 100 bar*.



LE COÛT DU TRANSPORT DANS LE PRIX FINAL DU GAZ

Le transport du gaz naturel sur le sol français représente 6% du coût de l'énergie payé par le consommateur final. Le graphique ci-dessous indique la décomposition du coût moyen supporté par un consommateur en 2012.



LES QUANTITÉS DE GAZ TRANSPORTÉES PAR GRTgaz

En 2012, GRTgaz a transporté dans ses installations 56 milliards de m³ de gaz.

LES PROJETS ARC LYONNAIS ET VAL DE SAÔNE EN BREF

(VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DANS LES CAHIERS SPÉCIFIQUES)

Arc Lyonnais et Val de Saône sont deux projets de nouvelles canalisations enterrées, reliant trois des principaux nœuds du réseau de transport de gaz naturel en France :

>> **Saint-Avit / Tersanne dans la Drôme** (45 km au nord-est

de Valence) : interconnexion de 4 canalisations avec une station de compression* et un stockage souterrain, exploité par Storengy,
 >> **Étрез dans l'Ain** (20 km au nord de Bourg-en-Bresse) : interconnexion de 4 canalisations avec une station de compression et un stockage souterrain, exploité par Storengy,
 >> **Voisines en Haute-Marne** (15 km à l'ouest de Langres) : interconnexion de 5 canalisations avec une station de compression.

Ces nouvelles canalisations viendront doubler les canalisations existantes réalisées à la fin des années 70, et dont la capacité sera devenue insuffisante pour assurer le transport des quantités de gaz naturel attendues à l'horizon 2020/2025.

Les canalisations existantes (800 mm de diamètre) assurent actuellement la double fonction de transport national et de desserte régionale en gaz naturel. La vocation des nouvelles

canalisations est d'assurer sur le long terme les échanges gaziers entre le nord et le sud de la France (arrivée du gaz naturel à Fos-sur-Mer à Dunkerque ou à la frontière belge ou allemande). Elles ne devraient pas assurer au quotidien la desserte régionale (sauf cas de force majeure) qui restera dévolue aux canalisations existantes.

Les diamètres étudiés pour ces canalisations sont, à ce jour, de 1050 et de 1200 mm avec une pression de 68 bar* pour Val de Saône et une pression de 80 bar* pour Arc Lyonnais.

La capacité théorique apportée par le nouvel ouvrage sera multipliée par un facteur compris entre 2 et 3 selon le diamètre final retenu pour cette nouvelle canalisation.

Cependant le niveau des quantités supplémentaires de gaz qui pourront être effectivement transportées dans ces canalisations dépendra également de la configuration des installations amont et aval, des sorties ou entrées, du réseau maillé...

Calendrier et coûts prévisionnels des projets

La mise en service de ces projets, sous réserve des décisions à prendre par le maître d'ouvrage, à l'issue du débat public est envisagée :

- >> en 2018 pour Val de Saône ;
- >> en 2019 pour Arc Lyonnais.

Le coût des projets, sur la base des études préalables et d'un diamètre de canalisation de 1200 mm, est estimé :

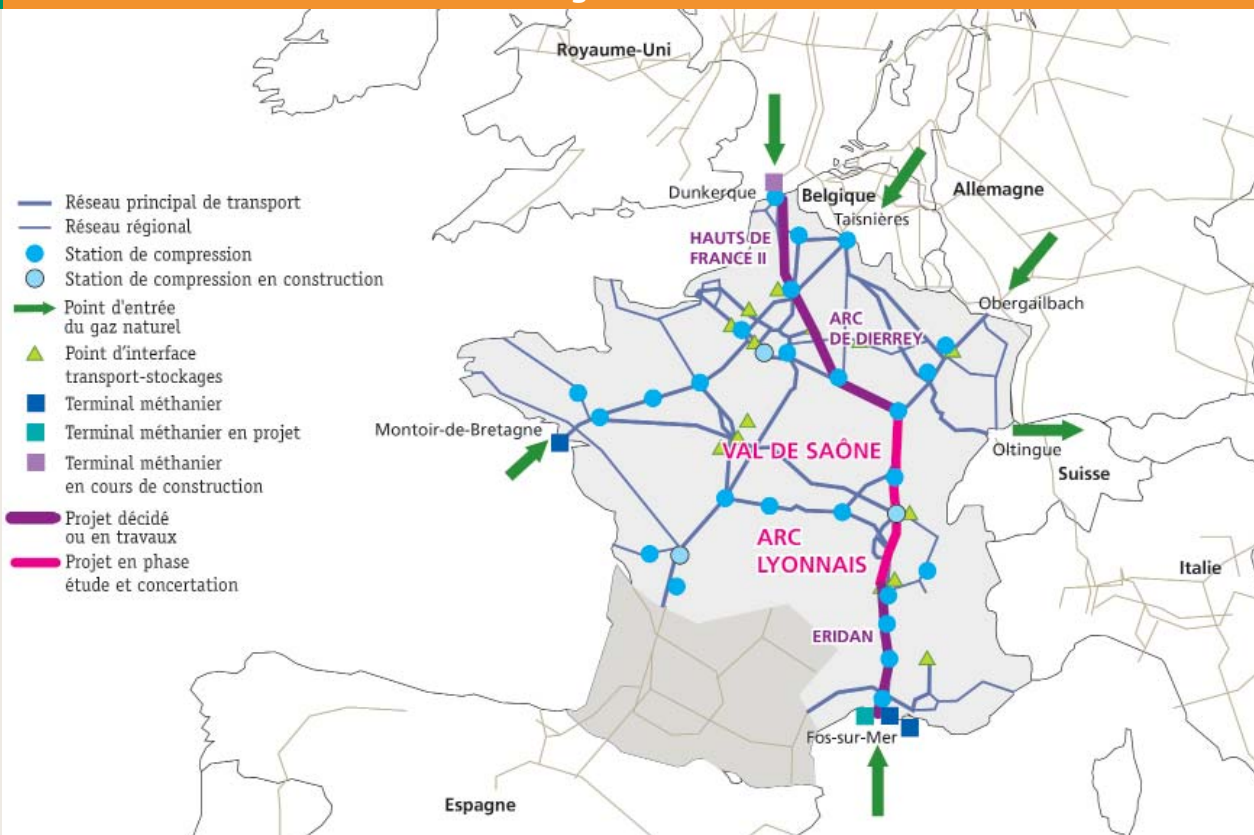
>> à 605 M€ (études en cours, fourchette des coûts : 0 à + 30%) pour Val de Saône dont 240 M€ de travaux environ ;

>> à 450 M€ pour Arc Lyonnais dont environ 180 M€ de travaux.

Le financement de ces projets est entièrement assuré par GRTgaz. Le coût de ces projets aura une incidence sur le prix du transport du gaz naturel, estimée à ce stade des études et des simulations tarifaires, à environ 2 à 3% pour Val de Saône et à 1% pour Arc Lyonnais.

Pour mémoire, la durée d'amortissement d'une canalisation est de 50 ans.

LES PROJETS ARC LYONNAIS ET VAL DE SAÔNE AU SEIN DU PLAN DÉCENNAL DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE GRTgaz



LES FUSEAUX D'ÉTUDES

FUSEAU DU PROJET ARC LYONNAIS

FUSEAU DU PROJET VAL DE SAÔNE

